



PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-GIRONS

Projet de Réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège

Compte-rendu du comité de pilotage du 20/06/2024

- Réserve naturelle régionale d'Aulon

Jean-Bernard Dubarry, maire d'Aulon, présente la Réserve naturelle régionale d'Aulon (1 243 ha.). Cette réserve se situe sur une petite commune avec 3 cogestionnaires (commune, comité des fêtes d'Aulon, CEN Occitanie) et compte 3 salariés : conservateur, garde-animateur, animateur. La commune dispose d'un budget de fonctionnement de 300K€ par an.

M. Dubarry donne quelques exemples d'actions : implication dans les labels « Villes et villages étoilés », « Villes et villages fleuris », chantiers de restauration de patrimoine bâti, club CPN, etc.

- Projet de RNNS

Rappel des étapes

En 2024, le travail s'est poursuivi sur la concertation, l'écriture du décret en cours de finalisation, l'atlas cartographique en favorisant le retrait du bâti, sous réserve des deux conditions suivantes :

- > ne pas être en contradiction avec les enjeux de protection des cavités proposées au classement (développement souterrain à l'aplomb de la parcelle) ;
- > respecter les règles de découpage parcellaire admises par le Conseil d'État.

La surface du projet de Réserve est estimée à 1200 ha.

Décret

Le travail d'écriture s'est poursuivi suite aux remarques formulées lors du dernier COPIL (thématique de l'« abandon » des carcasses soulevée par la Chambre d'agriculture par exemple).

Le titre relatif à la pratique de la spéléologie a également fait l'objet d'échanges.

La protection sur les entrées des grottes reste à déterminer en périmètre, de 0 à 2500 m².

Discussions

- Actions de sauvetage avec désobstruction (et tir de mines) ? → La nécessité du secours sursoit à toute réglementation mais cela peut être précisé dans le décret .
- Question sur la différence entre travaux et entretien courant, activités de nettoyage, épandages de digestat → Le décret le précise.
- Gilbert Lazaroo maire de Biert questionne sur la qualité de l'eau, déversement dans les rivières, travail à mener sur l'assainissement.
- Photovoltaïque ? → Sur le bâti ce n'est pas une modification de l'état ou de l'aspect de la réserve.

- Nouvelles activités : Yann Auffret questionne sur les nouveaux BE canyon/spéléologie qui ne pourraient pas s'installer. Il indique que les visites accompagnées par des titulaires du BE ne doivent pas être considérées comme de l'activité commerciale, une rédaction plus appropriée doit être proposée à l'équipe projet. Il souhaite savoir si les nouveaux encadrants sont identifiés par le SIREN/SIRET. Le sujet n'est pas réglé pour différencier les activités existantes des nouvelles → Travail à mener pour rédiger les exceptions.
 - Franck Bréhier demande à retirer les sites de Siech et Vicdessos pour s'assurer du maintien de la pratique de la spéléologie sur ces sites → La liste des sites de la RNNS a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil national de protection de la nature et ne sera pas modifiée jusqu'à l'enquête publique. Le débat sur les sites du projet de réserve est donc clos. Le projet de décret prévoit un maintien de la pratique de la spéléologie sur ces cavités. Si, dans l'intérêt de la préservation du patrimoine, une décision de fermeture était envisagée, elle serait prise après avis du comité consultatif de gestion et ne pourrait constituer qu'une solution temporaire. La RNNS est la meilleure garantie d'avoir un droit stable sur ces cavités dans la durée.
 - Pascal Alard CD 09 demande plus de précisions sur le plan de gestion et aurait souhaité que les trajectoires soient fixées → Le plan de gestion n'est pas encore rédigé à ce stade, c'est la procédure.
 - Raymond Berdou maire de Le Mas d'Azil indique le besoin d'être sécurisé sur la RD, la rivière, les activités sportives ou culturelles. Yvan Gros maire de Mérigon parle de la RD également pour la grotte → ces questions sont en train d'être traitées. Pour les activités du type saut à l'élastique, feu d'artifice, théâtre il est rappelé que les pratiques doivent être bien identifiées pour évaluer leur poursuite et les incidences réglementaires.
 - Thomas Cuypers ANA- CEN Ariège demande si une information auprès des propriétaires est prévue, notamment au regard des incidences sur les activités agricoles → Madame la sous-préfète rappelle le travail avec la Chambre d'agriculture, dans le périmètre des 2 500m² à l'entrée des cavités. Nolween Pons de la Chambre d'agriculture souligne effectivement ce travail important mené en concertation. Le PNR fait mention du travail sur l'identification des différents propriétaires pour aller vers eux, les informer et discuter. Étant donné la complexité du cadastre et les indivisions, on ne peut pas s'engager à rencontrer tous les propriétaires mais le maximum est l'objectif.
- Toujours sur la thématique agricole, Geneviève Osmond, maire de Cazavet, mentionne l'utilisation régulière de l'entrée de la grotte d'Aliou par les éleveurs → Une discussion avec cet éleveur dans le périmètre des 2 500m² est prévue.
- David Bianzani, Président de la Fédération française de spéléologie, annonce le souhait de la FFS de se positionner comme gestionnaire ou cogestionnaire de la RNNS → Mme la sous-préfète accueille ce message comme un signal fort et très encourageant.
- Par ailleurs, David Bianzani précise que la Grotte du Volp est un site classé (loi de 1930) mais pas Monuments Historiques → bon exemple de démarche partagée sur l'objectif de conservation en associant les différents leviers.
- La suite du travail de RNNS

La suite du travail à faire sur le décret est présentée, avec une mise en ligne des éléments.

Les documents vont être préparés dans l'objectif de l'enquête publique d'ici fin 2024.

Le comité de gestion est rappelé, avec sa composition pour les collectivités.

Matthieu Cruège annonce le départ de Virginie Leenknecht comme chargée de projet RNNS.

Mme la sous-préfète indique qu'un recrutement sera opéré dans les meilleurs délais pour poursuivre le travail engagé et tenir le calendrier.

La sous-préfète

Catherine LUPION


